

La proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation est de 71 % en 2009. La voie professionnelle concerne maintenant 17 % des jeunes. L'écart en faveur des filles tend à se réduire légèrement.

Avec une progression dépassant 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat était passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Après ce maximum, lié à une nette baisse des redoublements en classe de première provoquant un afflux particulier d'élèves en classes terminales, le taux s'est stabilisé ensuite aux environs de 70 %. Il remonte toutefois assez sensiblement lors des dernières rentrées : 69,2 % en 2007, puis 70,6 % en 2008 et 71,4 % en 2009, sur l'ensemble de la France métropolitaine et des DOM.

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour fluctuer ensuite entre 63 et 65 % (64,4 % en 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé de manière régulière au cours des années 1990, et est un peu ralentie depuis : aujourd'hui, 5 % des jeunes accèdent au niveau IV par la voie de l'apprentissage, et 3 % en suivant des formations scolaires agricoles.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général s'est stabilisé autour de 34 %, de 1997 à 2003. Lors des dernières rentrées, il progresse légèrement, passant ainsi de 34,8 % en 2007 à 35,8 % en 2008 et 36,5 % en 2009. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000

pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 18,2 % en 2007, 18,0 % en 2008 et 17,9 % en 2009. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998 mais nettement ralentie les années suivantes, se poursuit lors des dernières rentrées : elle accueille aujourd'hui 17,1 % des jeunes contre seulement 5,0 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage. La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans devrait encore relancer l'accès à ce niveau dans les années à venir.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. L'écart est particulièrement net en terminale générale (11 points), tandis qu'il n'est que de 2 points dans les filières technologiques. Pour les filières professionnelles, l'avantage est cette fois d'environ 4 points en faveur des garçons. En 10 ans, l'écart s'est globalement réduit (9 points en 2009 contre 12 points en 1999). Cela tient à une progression un peu plus importante pour les garçons de l'accès aux terminales générales (+ 3,3 points contre + 1,8 pour les filles) et professionnel (+ 2,1 points contre + 0,6 pour les filles), et à une baisse moins importante de l'accès par la voie technologique (- 2,1 points contre - 3,3 pour les filles). On observe une évolution inverse, mais de faible ampleur, pour l'accès au niveau IV par l'enseignement agricole : entre 1999 et 2009, il progresse de 2,3 % à 2,9 % pour les filles, alors qu'il diminue de 3,0 % à 2,3 % pour les garçons.

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès annuel au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux de réussite à ce diplôme, ni avec la proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 23.

Source : MEN-DEPP
Champ : France métropolitaine,
France métropolitaine + DOM

01 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

en %

	France métr.		France métropolitaine + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2007-08	2008-09	2009-10
Bac général	22,1	33,4	33,8	34,1	35,8	36,5
Bac technologique	11,9	17,6	21,4	18,2	18,0	17,9
Bac professionnel	0,0	5,0	13,9	16,2	16,7	17,1*
Ensemble	34,0	56,0	69,6	69,2	70,6	71,4*
MEN	33,0	54,0	63,2	62,2	63,5	64,4
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,5	2,6
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	4,5	4,6	4,5*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

France métropolitaine + DOM, rentrée scolaire 2009

	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,2 %	31,0 %	36,5 %
Technologique	18,9 %	16,9 %	17,9 %
Professionnel*	15,0 %	19,1 %	17,1 %
Ensemble*	76,1 %	66,9 %	71,4 %

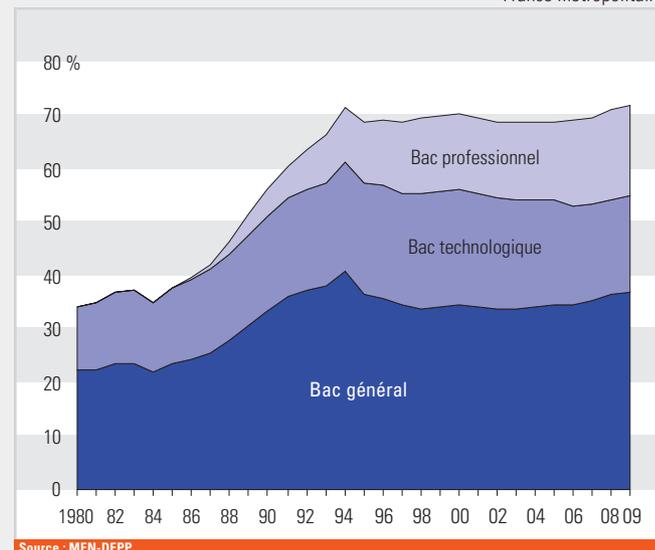
* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

02 Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

France métropolitaine



04 Évolution du taux d'accès au niveau IV selon le sexe

France métropolitaine + DOM

